L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien........................$12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 26 JUILLET 1842.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.

Jours de publication de l'Abeille:
MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

LES ETATS UNIS ET LE MEXIQUE.

Les nouvelles reçues de Washington, au sujet de nos relations avec le Mexique, ont causé quelque sensation dans notre ville; comme d'habitude, l'imagination a été audelà de la réalité et quelques personnes se sont plu à voir la guerre là où il n'y a encore que le mécontentement. Les deux gouvernemens en sont tout bonnement aux explications; mais nous pouvons ajouter que, dans cette lutte épistolaire qui pour quelques-uns n'est que le prélude d'autres hostilités, l'avantage reste évidemment au Secrétaire d'Etat de l'Union. M. Webster s'y est montré digne de sa réputation.

Les lettres de M. Boccanegra auxquelles répond M. Webster, les dernières du moins, ont été publiées récemment dans le *Courrier* de cette ville, et nous même en avons donné un extrait le 14 courant. Nous ne les avions pas traitées, il est vrai, avec l'importance qu'on leur accorde aujourd'hui; il nous semblait que les menaces du Mexique devaient exciter le sourire plutôt que l'indignation; mais la chose tourne au sérieux, du moins quant à la discussion. Essayons donc de la résumer et d'en indiquer les principaux traits.

Dans une première communication, datée du 13 mai dernier, M. Boccanegra, ministre des affaires étrangères du gouvernement Mexicain," appelle l'attention du gouvernement de l'Union sur l'intervention des citoyens Américains dans les affaires du Texas, ils aident et soutiennent la rebellion de cette province contre le gouvernement suprême de Mexico; et si ce gouvernement n'eut pas été animé des meilleures dispositions pour celui de Washington, s'il n'eut pas déployé la plus grande patience, les relations amicales qui existent entre les deux pays eussent été tristement compromises." Cette communication a été transmise à M. Webster par M. Velasquez de Leon qui se donne le titre de chargé d'affaires du Mexique auprès du gouvernement de l'Union, bien qu'il n'ait pas encore présenté ses lettres de créance.

M. Webster, à propos de cette communication, écrit à M. Thompson, ministre americain à Mexico. Il se plaint d'abord de la forme insolite dans laquelle elle lui a été adressée, n'était il pas plus naturel qu'elle passât par le canal du Ministre Plénipotentiaire qui représente l'Union à Mexico? Mais le gouvernement américain s'étonne moins encore de la forme que du contenu de la communication. Le Mexique prétend que la paix eut été rompue sans la patience dont il a donné plus d'une preuve, un pareil langage renferme une accusation que les Etats Unis doivent repousser; car s'il y a eu moderation, esprit de conciliation, bienveillance, c'est sans contredit de leur côté. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup-d'œil sur les évènemens qui ont eu lieu depuis la révolution texienne.

"M. de Boccanegra, dit M. Webster, semble prétendre que, depuis 1835 jusqu'à ce jour, les citoyens, sinon le gouvernement des Etats-Unis, ont aidé les *Rebelles* du Texas contre la puissance légale de Mexico. Cette prétention ne laisse pas que d'être assez extraordinaire. Le Mexique peut à son gré considérer le Texas comme une province rebelle; mais le monde a du voir les choses d'un point de vue tout-à-fait différent. Depuis l'époque de la bataille de San Jacinto, en Avril 1836, en jusqu'à ce jour, le Texas a montré les mêmes signes extérieurs d'indépendance que le Mexique lui-même, et tout autant de stabilité dans son gouvernement. Le Texas est libre et indépendant par le fait, il est reconnu comme souveraineté politique par les principales puissances du monde; il est en paix depuis six ou sept ans, et n'a pas été pendant tout ce période inquiété par le Mexique lui-même; n'est il pas surprenant, après cela, que M. de Boccanegra se plaigne que, pendant tout ce même période, les citoyens ou même le gouvernement des Etats-Unis, aient favorisé les *Rebelles* du Texas et leur aient fourni des vaisseaux, des munitions, de l'argent, comme si la guerre eut duré sans interruption et comme si les puissances étrangères eussent empêché le Mexique de faire rentrer le Texas sous sa domination."

M. Webster retrace ensuite la révolution par laquelle le Texas a conquis son indépendance et les circonstances dans lesquelles cette indépendance a été reconnue par les Etats-Unis. Le Mexique n'a aucun droit de se plaindre, à moins qu'il ne se plaigne de la reconnaissance même du Texas: or cette reconnaissance est un fait accompli, accepté, et sur lequel on ne saurait revenir. Du reste le Texas aurait, tout autant que le Mexique, le droit de se plaindre de l'aide que ce dernier reçoit des Etats-Unis. La contrebande d'armes ne se fait-elle pas aussi sur les côtes du Mexique? Des navires n'ont-ils pas été aussi construits dans les ports de l'Union pour le compte du gouvernement Mexicain? Mais tout ceci a été l'œuvre d'entreprises particulières et parfaitement légales; le gouvernement fédéral n'a pas plus le droit de les empêcher qu'il n'a le droit d'empêcher les emprunts, avances ou donations qu'il peut convenir aux citoyens de l'Union de faire aux Texiens. Les Mexicains d'ailleurs ont usé des mêmes privilèges. L'intervention fédérale ne peut pas s'exercer davantage sur les assemblées publiques qui ont lieu en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux républiques. Le gouvernement de l'Union est donc vis à vis du Mexique et du Texas dans une situation parfaitement identique. Il les traite tous les deux comme des Etats indépendans.

Non content de se plaindre des secours d'armes et d'argent donnés au Texas, M. de Boccanegra se plaint encore de l'émigration des citoyens de l'Union dans ce pays. Le gouvernement des Etats-Unis ne peut pas y mettre obstacle; et moins que tout autre pays le Mexique a le droit de s'en plaindre, lui dont la politique a toujours été d'encourager l'émigration, lui qui pendant la guerre de l'indépendance recevait sous ses drapeaux des émigrans des autres pays et même de l'Union! Pourquoi donc n'avait-il pas alors d'objection contre le système qu'il condamne aujourd'hui si vivement?

"M. de Boccanegra, ajoute M. Webster, se plait à dire que, si la guerre existait en ce moment entre les deux pays, les Etats-Unis n'auraient pas pu prendre des mesures plus hostiles que celles qui se prennent maintenant, et que les insurgents n'auraient pas obtenu une coopération plus efficace. Cette opinion, passablement hazardeuse si l'on en venait à l'expérience, n'est en théorie qu'une abstraction bien innocente. Jusqu'à ce jour on n'a pas essayé l'effet que produirait sur le Mexique l'hostilité des Etats-Unis; et le gouvernement n'a pas la moindre envie de faire cet essai. Il ne troublera pas la paix pour prouver l'erreur de raisonnement où est tombé M. de Boccanegra; et il espère aussi que le Mexique n'ira pas inconsidérément et sans nécessité se lancer dans une expérience qui établirait la justesse ou la fausseté de la pensée de M. Boccanegra."

A la déclaration du même ministre que le gouvernement Mexicain se verra forcer de considérer comme une violation des traités la tolérance montrée par celui de l'Union, M. Webster répond:

"Le gouvernement des Etats-Unis est le gouvernement de la loi. Le magistrat suprême, aussi bien que les autres fonctionnaires, sont guidés par la constitution et la loi du pays. Ni la Constitution, ni les lois du pays, ni les principes adoptés par les Etats modernes, ne l'autorisent à interdire des relations légales entre les E. Unis et le Texas, ou bien à empêcher ou tenter même d'empêcher l'émigration des citoyens Américains au Texas ou ailleurs."

Après avoir declaré que les individus qui s'engageraient au service du Texas ou de tout autre Etat, perdaient leurs droits à la protection du gouvernement des Etats-Unis, M. Webster dit en finissant:

"Toutes les obligations qu'imposent la loi et les principes de la neutralité, seront remplies à l'égard du Mexique, comme envers les autres pouvoirs. C'est là tout ce que peut faire le gouvernement. Quant à acheter à plus haut prix le maintien de la bonne intelligence avec le Mexique, cela ne se peut pas. Si la paix entre les deux pays vient à être troublée, c'est sur le Mexique que tombera la responsabilité de la rupture, c'est lui qui répondra des conséquences. Les Etats-Unis, je le répète, veulent la paix. Ce serait avec un profond regret qu'ils se trouveraient en relations hostiles avec l'un des nouveaux gouvernemens de ce continent; mais quelque fervent et sincère que soit leur desir de vivre en paix avec tout le monde et surtout avec leurs voisins immédiats, jamais la crainte de se voir réduits à de cruelles nécessités ne pourra les empêcher d'être justes envers tout le monde, ni détourner leur gouvernement de la sphère constitutionnelle dans laquelle il se meut."

Avant même que le ministre des affaires étrangères du Mexique eut pu recevoir la réponse à sa première dépêche, M. Webster recevait de lui, par l'intermédiaire du chargé d'affaires dont nous avons déjà parlé, une nouvelle communication dont voici la partie importante:

"Le soussigné, dit le ministre mexicain, se flattait de l'idée que le cabinet de Washington ne protégerait ni ouvertement ni sourdement, la scandaleuse usurpation d'une partie reconnue du territoire national. Mais c'est avec peine qu'il est amené, par des faits avérés, à juger que le cabinet des Etats-Unis et les autorités subalternes et locales suivent une ligne de conduite opposée aux principes les plus sacrés du droit des gens et aux pactes solennels d'amitié qui existent entre les deux nations. Des preuves suffisantes résultent du consentement à la formation de réunions politiques tumultueuses en diverses endroits des Etats-Unis, à l'armement et l'embarquement de nombreux volontaires, et aux préparatifs de tout ce qui peut contribuer à aider les Texiens dans l'invasion d'une république voisine et amie.

"Le gouvernement mexicain qui agit avec franchise, ne peut comprendre une semblable conduite; animé du desir sincère de voir se conserver les relations amicales qui ont existé jusqu'à ce jour entre les Etats-Unis et le Mexique, il croit devoir réitérer formellement sa protestation antérieure touchant une tolérance semblable dont il considèrera la continuation comme un acte positif d'hostilité contre cette république, laquelle règlera sa conduite selon que l'exigeront la justice, les intérêts, la dignité et l'honneur de la nation."

A cette note M. Webster fit, sous forme d'instruction à M. Thompson, la réponse suivante, qui porte la date du 13 juillet.

"La lettre que m'a écrite M. Boccanegra, est tout à fait extraordinaire et d'un caractère offensif. Elle accuse le gouvernement des Etats-Unis de violations d'honneur et de bonne foi, et cela de la façon la plus injuste et la plus inconvenante. Vous n'en avez point parlé en termes trop sévères dans votre circulaire aux membres du corps diplomatique.

"A la réception de celle-ci, remettez à M. de Boccanegra une note dans laquelle vous lui direz: "Que le Secrétaire d'état de l'Union a reçu le 9 juillet sa lettre du 31 mai; que le président des Etats-Unis considère le langage et le ton de cette lettre comme dérogatoire au caractère des Etats-Unis, et d'une nature offensante, attendu qu'elle accuse ce gouvernement d'un manque formel de bonne foi; et qu'il vous ordonne de ne pas y donner d'autre réponse que cette déclaration: "la conduite du gouvernement des Etats-Unis, en ce qui concerne les différends entre le Mexique et le Texas, ayant toujours été dictée par le plus strict et le plus impartial respect pour ses obligations, ne sera changée ni altérée d'aucune façon et dans aucun degré. Si pour cela le gouvernement de Mexico croit convenable de changer les relations qui existent actuellement entre les deux pays, la responsabilité en retombera sur qui de droit."

La sentence de Balthazar Arango y Barbon trouvé coupable d'empoisonnement, sera prononcée par le juge de la Cour Criminelle, dans la séance de jeudi prochain.

La première balle de coton nouveau a été reçue hier en ville, venant de St.-Martinville; elle était consignée à MM. V. Follain, Bellocq et Degelos.

☞ La malle a manqué hier au-delà de Charleston.

Le Sénat dans sa séance du 12 courant a rejeté la nomination de Carrey Robinson, présenté pour le poste de receveur du bureau des terres à la Nouvelle Orléans.

CONGRÈS.—Les séances des 13, 14 et 15 courant au Sénat ont été presque entièrement consacrées à des mesures exécutives. Les seuls points qui méritent quelqu'attention sont 1o. une résolution qui enjoint au secrétaire de la trésorerie de soumettre au Sénat un tableau indiquant où ont été déposés les fonds publics depuis le rejet du bill du sous-trésorerie; 2o. la communication de la correspondance diplomatique, échangée entre le gouvernement de Mexico et celui de Washington; 3o. l'adoption d'un bill dont les légistes surtout apprécieront l'utilité. Ce bill rapporté par le comité judiciaire autorise la réimpression en deux ou trois volumes au plus des lois des Etats-Unis; cette nouvelle édition qui formera en quelque sorte un code portatif, devra couter $10,000 au plus; $3000 seront applicables comme honoraires au compilateur; et $7000 seront consacrées à l'impression et à la reliure de l'ouvrage qui sera tiré à mille exemplaires. Le Congrès disposera plus tard de ces exemplaires, et les partagera entre les divers Etats.

Les séances des mêmes jours à la Chambre ont été plus animées, grace au bill du revenu. Le 13, M. Adams, à la résolution présentée par lui la veille pour obtenir la communication de la correspondance diplomatique échangée avec le gouvernement mexicain, a proposé d'ajouter la demande de communication de toutes les pièces qui ont rapport à nos relations avec le Texas et de tous les documens émanés récemment de ce dernier gouvernement. Le 14, les pièces demandées par la Chambre lui ont été adressées. Presque tous les momens de la Chambre ont été absorbés durant ces trois jours par la discussion en comité général du bill de revenu. Les différens articles ont soulevé d'assez longs débats; mais ces débats sur lesquels d'ailleurs nous n'avons encore que fort peu de détails n'offriraient à nos lecteurs que fort peu d'intérêts. Lorsque le bill sortira du comité général pour se présenter à la Chambre, nous en donnerons un aperçu, et nous essaierons d'en apprécier les dispositions.

— La Caroline du Nord n'est pas le seul des Etats atlantiques où les pluies aient été abondantes, on lit dans le *Beacon* de Norfolk (Virginie) sous la date du 15 courant: "Pendant les six semaines qui viennent de s'écouler, nous n'avons eu que trois jours sans pluie. Un pareil état de choses était, dit-on, fort ordinaire autrefois dans le mois de mai; mais il ne s'était pas encore présenté durant les mois d'été. Le ciel s'était éclairci hier: et nous avions l'espoir d'un peu de tems sec; mais la pluie a repris aujourd'hui."

— Un coup de vent épouvantable est venu fondre le 12 courant sur Portsmouth: l'île toute entière a été inondée, et la ville elle-même a eu beaucoup à souffrir. Il n'y a pas eu, de mémoire d'homme, une tempête semblable dans ces parages. Un nombre considérable de navires ont éprouvé des avaries majeures; plusieurs ont été jetés à la côte, quelques-uns ont péri.

— Les explosions de bateaux à vapeur affligent aussi le Canada; le 10 courant les chaudières du *Shamrock* ont éclaté, tandis que ce steamer se rendait à Kingston où il transportait environ cent vingt émigrans Anglais, Irlandais et Ecossais; quarante-huit ont échappé sans blessure; mais dix-huit ont dû être transportés à l'hôpital de Montréal, et on ignore le sort des quarante-quatre autres: il est à craindre qu'ils n'aient tous péri. Le *Shamrock* était un bateau à haute pression.

— Le *Britannia*, parti de Boston le 2 courant, n'est arrivé que le 5 à Halifax, un brouillard fort épais ayant retardé son entrée dans le port, d'environ trente six heures.

La corvette française à vapeur, le Gomer, est arrivée à New-York le 14 au matin. Elle est sortie de Fayal le 3 juillet et de France le 25 ou le 26 juin. On a pu seulement savoir des officiers de quart, qu'il y avait à bord huit commissaires chargés sans doute de missions concernant l'établissement de la ligne de paquebots à vapeur avec l'Amérique, projetée par le gouvernement français. (*Courrier*.)

—Thomas W. Dorr était dans les premiers jours de ce mois à Kingston (Haut-Canada); c'est du moins là ce que dit le propriétaire d'un hôtel de cette ville: "Il y a loin, dit la *Tribune* de New-York, pour que ce soit en effet Dorr; car nous doutons que personne soit jaloux de passer pour ce héros illustre par deux belles campagnes."

—L'abomination de la désolation a pénétré dans le temple des Mormons: Joe Smith, le prophète, s'est querellé avec Rigon Bennets, ses deux principaux acolytes, et les a mis à la porte de la synagogue. Les trois saints se sont, à ce qu'il parait, dit de forts gros mots dans le cours de la dispute; Bennet en outre a menacé d'écrire un livre où il dévoilerait toutes les infamies du prophète! N'est-ce pas le moment de se voiler la face!

—Eli S. Prescott, receveur des deniers publics, à Chicago, officier de la nomination de M. Van Buren, vient d'être mis en jugement, dit l'*Inquirer* de Philadelphie, pour détournement de fonds. Cet individu prétendit dernièrement que $10,000 avaient été volées dans son bureau; mais le grand jury a acquis la conviction qu'il s'était volé lui-même.

—Les banques de la Virginie ont décidé presque à l'unanimité qu'elles reprendraient le 15 septembre prochain leurs paiemens en espèces. Que la confiance publique leur soit en aide.

—La frégate des Etats-Unis Brandywine est entrée le 13 courant dans le port de Norfolk. Elle venait de Gibraltar où elle a laissé le *Preble*, capitaine Voorhies, et le *Fairfield*, lieutenant commandant Lynch.

La plus grande partie des journaux locofocos ont, il y a quelques temps, reproduit la lettre du général Jackson, en réponse au discours prononcé au sénat par M. Conrad, à propos du bill pour "rembourser au général Jackson, l'amende à lui imposée par le juge Hall de la Nouvelle Orléans, pour mépris de Cour," mais tous se sont abstenus de parler de la lettre de M. Conrad. Nous croyons que la justice nous oblige de mettre sous les yeux des compatriotes de M. Conrad, la lettre qu'il a adressée au général Jackson par l'intermédiaire du journal "*Le Globe*."

A l'Editeur du Globe.

WASHINGTON, le 1er. juillet 1842.

Monsieur—Le Globe du 29 du mois dernier contient une lettre du général Jackson à M. F. P. Blair, commentant d'une singulière manière les remarques par moi faites au Sénat, à propos du bill pour rembourser au général Jackson l'amende qui lui a été imposée par le juge Hall, pour mépris de cour.

Quoique, lorsque je fis ces remarques, je ne me flattai pas d'échapper au blâme qui a toujours été le lot échu à tous ceux qui ont osé contrarier les vœux et s'opposer aux mesures du Gal. Jackson, j'étais loin de m'attendre à voir entrer en lice le général lui même et à avoir un adversaire aussi distingué, et encore moins à voir qu'il lui fut possible au général ou à qui que ce soit de m'attaquer en tronquant les faits. Il y a dans la lettre du Général Jackson quelques remarques que je ne laisserai pas passer inaperçues quelque peu sensible que je sois aux attaques de certains journaux; et comme l'autorité du nom sous lequel elles ont été publiées pourrait leur donner une sanction et une importance qu'elles n'ont pas, je vous prie de vouloir bien me permettre d'employer votre journal qui a donné publicité à cette lettre, afin de pouvoir corriger les erreurs qu'elle contient.

Le comité judiciaire auquel avait été référé le bill pour rembourser au général Jackson l'amende qui lui avait été imposée par le juge Hall, avait demandé à être déchargé de l'examen de ce bill, en alléguant qu'il n'était basé sur aucun témoignage. A l'ouverture des débats, je fus quelque peu surpris de voir que plusieurs sénateurs différaient essentiellement quant aux faits même de l'affaire. Aucune copie des documens n'a été produite comme parait le croire le général Jackson, et l'on n'a exigé aucun autre témoignage que ceux que pouvait fournir la mémoire de quelques sénateurs ou d'autres recueillis dans les archives du Congrès. Plusieurs sénateurs m'ont interrogé concernant les faits, mais je n'ai pu leur donner aucune information dont je pus garantir l'exactitude.

Ayant été informé cependant, par un de mes collègues à la Chambre des Représentans, que des détails circonstanciés de tous les faits, se trouvaient dans l'histoire de la Louisiane écrite par le juge Martin, je parvins à me procurer un exemplaire de cet ouvrage. Dans mon discours au sénat, je commençai par avertir mes auditeurs que je n'avais aucune autre connaissance personnelle des faits que celle qu'ils pouvaient avoir eux-mêmes; et que plusieurs d'entr'eux par leur âge pouvaient avoir plus de succès que moi, interroger leur mémoire. Voici comment le *Globe* rendit compte de mes remarques à ce sujet: "Il déclare n'avoir aucune connaissance personnelle de ces faits. Il avait cependant, depuis les derniers débats consulté un ouvrage, où cette affaire était racontée avec une grande clarté et dans les plus grands détails. Il faisait allusion à l'histoire de la Louisiane écrite par le juge Martin. Il ne garantissait pas l'entière exactitude de cette histoire, mais il savait que l'auteur était un homme instruit, patient et industrieux, qu'il était en 1815 comme il l'est encore aujourd'hui, l'un des juges de la Cour Suprême de la Louisiane, les plus distingués par leur impartialité", &c. &c. J'ai eu soin à chaque fait que j'ai mentionné, d'en référer à quelques passages de cette histoire: il est donc évident que si, dans la relation de ces faits, j'ai commis quelques erreurs, elles doivent être imputées à l'auteur de l'histoire de la Louisiane, et non à moi. Le juge Martin existe encore et peut défendre son ouvrage s'il est correct; et je ne doute pas qu'il ne reconnaisse lui-même avec plaisir, les erreurs qu'il aurait pu y commettre, si ces erreurs pouvaient lui être prouvées. On me permettra cependant de dire qu'il y a déjà treize ans que l'ouvrage du juge Martin a paru, que dans les cours de justice de la Louisiane on y a recours comme à une autorité quand il est question de l'histoire de cet Etat et que, à ma connaissance, c'est la première fois que l'on ait tâché de révoquer en doute l'exactitude des détails contenus dans cette histoire, relatifs à l'amende imposée au général Jackson.

Le général énonce deux faits qu'il m'accuse d'avoir controuvés.

Le premier est que Louallier a été arrêté pour libelle. Voici d'après le rapporteur du *Globe* les termes dont je me suis servi: "Le général Jackson lança immédiatement un ordre pour qu'il fut arrêté et jugé par une cour martiale comme coupable d'avoir excité à la révolte, de libelle et d'espionnage." Voyons maintenant ce que dit le juge Martin sur ce point. Je cite le texte, page 405, vol 2: "sept chefs d'accusation distincts furent présentés contre le prisonnier." Procédant ensuite à l'énumération de ces chefs, il définit le sixième en ces mots: "pour avoir écrit un libelle plein de corruption." Plus loin, (page 403,) il dit "que le défenseur du prévenu entre une exception contre la juridiction de la cour," et (page 406,) "que le 9, la cour accepta cette exception, sur toutes les charges, à l'exception de celle d'espionnage."

S'il existe quelque erreur dans cet énoncé des faits (ce qui n'est pas probable, si l'on considère dans quels détails minutieux l'écrivain est entré), elle eût pu être rectifiée par les archives de la cour martiale, que l'on pourrait sans doute retrouver aujourd'hui, ou par le général Gaines, qui en fut le président. Le second fait que le général m'accuse d'avoir controuvé, est contenu dans ce paragraphe de sa lettre: "Le juge Hall fut mis en liberté, et envoyé audelà des lignes du camp, avec ordre précis de ne point reparaître tant que l'ennemi serait en possession de nos côtes. Mais M. Conrad dit que l'ennemi avait alors évacué notre territoire, et que la nécessité de la loi martiale avait cessé. Je regrette qu'il ait avancé une assertion aussi hasardée; car s'il s'était guidé par les faits, il eût trouvé que M. Livingston n'était revenu que le 10 de la flotte, où il s'était rendu pour compléter le cartel d'échange des prisonniers," &c. Maintenant, que le Général prenne la peine de se référer au rapport contenu dans le *Globe*, du discours que j'ai prononcé, il verra qu'il a lui-même commis une grave erreur. Voici mes expressions, telles que les a rapportées le journaliste: "Il fut placé sous la garde d'un piquet de soldats qui le conduisirent hors des limites de la ville, avec l'injonction précise de ne pas s'y présenter avant la nouvelle officielle du traité de paix." *ou jusqu'à ce que l'ennemi eût quitté les Etats du Sud.*" Ainsi, loin d'avoir avancé que l'ennemi avait alors abandonné notre littoral, je déclare positivement le contraire, et précisément dans les mêmes mots que le Général.

Mon autorité pour ce fait est encore le juge Martin. Je cite page 414, vol. 2: "Trois jours après qu'il eut été officiellement annoncé aux habitans de la Nouvelle-Orléans que le général Jackson était en possession de preuves positives que la paix était conclue, la porte de la prison du juge Hall s'ouvrit, mais non pas pour sa mise en liberté. Il fut placé sous une escorte militaire qui le conduisit plusieurs milles au-delà des limites de la ville, et là il fut laissé avec défense de revenir jusqu'à ce que la ratification du traité fut *régulièrement* annoncée, ou que les Anglais eussent abandonné le littoral du Sud." On peut voir, par cet extrait, que j'ai non seulement conservé le sens de l'historien, mais que j'ai presque cité ses propres expressions.

Le général Jackson me reproche d'appeler le juge Hall "*un juge impartial*," il dit que mon langage à ce sujet aurait eu lieu d'étonner feu Abner L. Duncan, dont je suis l'élève. Je suis porté à croire, par ce passage de sa lettre et plusieurs autres que le général Jackson me prend pour mon frère aîné lequel était, à l'époque de l'invasion, étudiant sous M. Duncan, et est maintenant allié à sa famille. Il est donc entièrement dans l'erreur lorsqu'il déclare que je devrais me souvenir des "principaux faits de l'affaire," ou de l'opinion que M. Duncan avait du juge Hall. J'ai toujours eu beaucoup d'estime pour M. Duncan, et je professe un grand respect pour sa mémoire, je suis même allié à sa famille, mais je n'ai aucune connaissance de ses opinions sur ce sujet; car il est mort quand j'étais encore enfant.

Pour la même raison, la connaissance que j'ai du caractère du juge Hall, n'est fondée sur ce que j'en ai entendu dire; et je ne parle pas seulement en mon nom, mais au nom de plusieurs de mes collègues qui se trouvent dans l'autre chambre et qui ont connu le juge Hall mieux que moi, quand je dis qu'il a laissé en mourant, une réputation intacte comme homme et comme magistrat. Je suis enclin à croire que les graves accusations portées contre lui par le général Jackson, paraîtront aussi extraordinaires à ses amis et à ses contemporains qu'elles me l'ont paru à moi-même.

Le général Jackson a dit que je "*n'oserais pas*" nier ces faits en mon nom propre. En cela il a certainement raison, car je n'oserais pas nier ce dont je n'ai aucune connaissance et ce dont j'entends parler pour la première fois; je ne puis pas dire non plus (comme le général Jackson semble le croire) si "*Blanc & co., avec mes deux historiens*" étaient ou n'étaient pas "suspectes de faire partie de la clique qui entretenait une correspondance secrète avec l'ennemi." Je ne crois pas à l'existence d'une telle clique; je ne puis donc pas prétendre de connaître les personnes dont elle se composait. Je crois, et je croirai toujours jusqu'à preuve du contraire, que le général Jackson n'eut aucun fondement à soupçonner l'existence d'une telle clique, que de croire que la législature de la Louisiane se proposait d'abandonner la Nouvelle Orléans au pouvoir des Anglais. Le juge Martin est, je pense, l'un des deux historiens auxquels fait allusion le general Jackson, (quant au second je ne le devine point); et je dois dire qu'il c'est la première fois que j'ai entendu accuser le juge Martin d'avoir entretenu une correspondance avec l'ennemi. Il me serait cependant impossible de dire si de pareils soupçons planaient sur le juge Martin à l'époque même de l'invasion.

S'il y avait quelque vérité dans ces soupçons, il est à peine probable que le juge eût pu conserver, pendant aussi longtems, le poste éminent dans lequel il s'est acquis une réputation de savoir et d'intégrité que ne surpasse celle d'aucun juge en Louisiane et qui le cède à peu de jurisconsultes dans ce pays. Je ne professe pas, toutefois, une connaissance intime des passages obscurs de l'histoire de cette glorieuse époque, et je n'ai pas l'intention d'entreprendre d'y porter un plus grand jour. Je n'ai point de goût pour ces recherches. Je n'éprouverais aucune satisfaction à découvrir (si cela était en mon pouvoir) que beaucoup de mes compatriotes étaient des lâches, alors que je les croyais braves, et que plusieurs de ceux que j'avais pris pour des patriotes n'étaient que des traîtres habilement masqués. Je préfère arrêter mes yeux sur les traits les plus saillans de ce glorieux tableau. Il n'est pas besoin d'un fonds chargé de couleurs aussi sombres pour leur donner du relief et pour leur mériter une des places les plus distinguées dans notre gloire nationale.

Ma reconnaissance pour les principaux personnages qui figurent sur le premier plan ne le cède à celle de personne et je serai toujours prêt à leur rendre justice toutes les fois que je pourrai le faire sans manquer à la vérité, et sans attaquer les principes dont dépend la durée de nos institutions. Nous avons, mon collègue et moi, donné la preuve de ces sentimens, en votant pour le bill. (Ce projet de loi contenait une clause dont l'intention, je dirai même l'effet n'était pas d'impliquer la plus légère censure de la conduite du général Jackson; cette clause n'avait d'autre but que d'indiquer que le Congrès n'avait pas entendu reviser les procédures judiciaires et attacher une imputation odieuse à la mémoire du juge, devant qui elles avaient eu lieu. Cependant, en opposition directe au sens clair et simple du bill, aux déclarations précises et solennelles de M. Bayard, à celles de mon collègue et des autres sénateurs qui ont défendu le projet de loi, aux miennes propres, le général Jackson déclare qu'il considère que cette clause a été introduite pour *insulter à ses sentimens*. Je ne chercherai pas à détruire cette impression; car si j'avais le désir d'y parvenir, je n'aurais d'autre moyen de le faire que de me référer au bill lui même et aux déclarations que je viens de citer. Je pense toutefois que le public n'aura aucun besoin de cela pour être convaincu qu'aucun membre du Sénat n'a agi sous l'impulsion d'aussi indignes motifs.

Votre obéissant serviteur,

C. M. CONRAD.

DERNIÈRES		DATES	
New York	juil 14	Londres	juin 19
Boston	juil 13	Liverpool	juin 19
Philadelphie	juil 15	Paris	juin 17
Washington	juil 15	Havre	juin 17
Baltimore	juil 16	Bordeaux	juin 10
Charleston	juil 16	Madrid	juin 6
Vera Cruz	juil 15	Cadix	juin 3
Tampico	juil 2	Havane	juil 5
Mexico	juil 12	Houston	juil 16

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS

Samedi, 23 Juillet

Navire Magnaticook, Mayo, Anvers, S & J P Whitney
Alabama, Wood, Liverpool, do
Brunswick, Webster, New York, do
Brick Attaway, McNair, New York, J B Bailey
Goel. Hornet, Winslow, Mobile, Capt
Henry Clay, Winch Galveston, Ed Auld

Lundi, 25 juillet.

Navire Perdonnet, Foote, Boston, J B Bailey
Barque New England, Crocker, Havre, L H Gale
Brick Apalachicola, Cormier, Tampico, A Capdevielle & Cucullu
Architect, Gray, Baltimore, G Bedford
Goel. Savannah, Fitzgerald, Savannah, Capt

ARRIVÉS.

Samedi et Dimanche 23 et 24 juillet

Bateau de remorque Prairie, Davis des Passes avec le navire Andrews.
Navire St. Andrews, Stever, de Boston.
Steamer Chieftain, Brickell, Louisville.
" Southerner, Allen, Mobile.
" Maid of Arkansas, Mitchell, Vicksburg
" Colorado, Streck, Baton Rouge.
" Shepherdess, Patterson, Keokuk, Il.
" Caroline, Sutton, Mobile.

Lundi, 25 juillet.

Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes avec le navire Ellen Brooks.
Bateau de remorque Claiborne, Whon, des Passes, avec le brick Orleans et la goel. Belle.
Navire Ellen Brooks, Hamilton, de Liverpool
Brick Orleans, Smith, des Barbades
Goel. Belle, Moore, de la Mobile
Steamer Octorara, Gordon, St. Martinville
" Gen, Morgan, Jones, Cincinnati.
" Monmouth, Griffin, Pascagoula
" Caroline, Sutton, Mobile.

MEMORANDA.
Ports de la côte.

Providence, 9 juillet—Arrivé, brick Clarissa de la Nouvelle Orleans.
A Boston pour la Nouvelle Orléans, navire Russia, Gillot, devant succéder à l'Adam & Eliza.
Bath, 13 juillet—Arrivé, navire Sheffield, Porter, Nouvelle Orléans.
Norfolk, 14 juillet—Arrivée, goelette Ontario, Colson, N. Orléans.

AVIS—Mon fils Octave Cavelier, étant mineur, je prie le public de ne lui rien vendre, non plus qu'aux autres membres de ma famille, si ce n'est au comptant.
Nouvelle Orléans, le 23 juillet 1842.
26 juil—3 A. CAVELIER.

AVIS—La société existant entre les soussignés, sous la raison de Chs. C. Backett & Co., est dissoute d'un commun accord, et la signature ne sera plus employée que pour la liquidation. CHS. C. BACKETT, W. E. BACKETT.
Ceux qui doivent à cette maison sont priés de régler et acquitter leurs comptes; ceux qui ont quelque reclamation sont invités à les présenter. 26 juil—26

BANQUE DE CARROLLTON,
25 juillet 1842.
AVIS—Le nouvel hôtel dernièrement construit, à Carrollton, est à louer. Sa situation est une des plus agréables dans les environs de la Nouvelle Orléans. Les demandes doivent être adressées à M. John Hampson, ingénieur à Carrollton, ou à la Banque de Carrollton, à JOHN NICHOLSON, 26 juillet Caissier

PERDU dans la matinée de samedi 23 courant, dans la rue Condé, entre Dumaine et St. Pierre, une boîte de pâte pectorale de Regnault, contenant une chaine de montre en or. Une récompense honnête sera donnée à celui qui portera la dite boîte rue du Cirque No. 83, ou au bureau de cette feuille. 26 juillet—3

TOILE à voile de coton, toile à voile de Russie et d'Angleterre.
Un grand assortiment de toile à voile de coton, de de Russie des meilleures fabriques, de d'Angleterre de différents numeros, constamment en mains; ainsi que 8 balles de Ravens Duck superieur, 20 rouleaux corde et 2 barils fil à voile de coton à vendre par J. ALBERT, 26 juil 22, rue St.-Louis.

CHAPEAUX—500 caisses chapeaux pour hommes, à larges bords et à la dernière mode, noirs, blancs, de Russie et de castor, à vendre par FROST & Co. 26 juillet 8, Canal

HABILLEMENS pour nègres—Un assortiment général d'habillemens pour nègres, propres pour la saison, à vendre par FROST & Co. 26 juillet 8, Canal

SOULIERS et brodequins—500 caisses pour hommes, femmes et enfans, contenant des souliers, brodequins et pantoufles, à vendre par FROST & Co. 26 juillet 8, Canal

CIRAGE—50 grosses de qualité supérieure, à vendre par FROST & Co., 8, Canal. 26 juillet

CHAPEAUX de laine—50 caisses chapeaux noirs, à vendre par FROST & Co. 26 juillet 8, Canal

MAIS—47 sacs et 18 barils mais, 44 barils farine, en débarquement du bateau à vapeur Shepherdess, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 26 juillet 46, Vieille Levée

TOILE d'emballage de l'Inde—Toile à voile de l'Inde de qualité très supérieure, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis. 26 juil

PLOMB à gibeyer—Plomb à gibeyer fabrique de New York, en numéros assortis, à vendre par J. ALBERT, 22 St. Louis. 26 juil

CHAUX à plâtrer—2500 boisseaux en boucauts, tierçons et barils, à vendre à bas prix, par GEO. BEDFORD, 47 Commune. 26 juil

BRIQUES à feu—Anglaises, de Baltimore et Pensacola, à vendre par GEO BEDFORD, 26 juil 47 Commune

CHAUX à Est—500 barriques de Thomaston, en débarquement et à vendre par GEO BEDFORD, 47 Commune. 26 juil

LIMONS—400 caisses limons frais de Malaga, à vendre par J ROBERT & Co, 26 juillet. 3, Magazine

BEURRE—50 fréquins, en débarquement, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 26 juillet 24, Poydras

---

[illegible] DORES DE ORLEANS.

[illegible] tomará las armas el Domingo próximo [illegible] corriente, y se reunirá en el sitio acostumbrado [illegible] 4 en punto de la tarde, con casaca de [illegible] y pantalon blanco.

Siendo el objeto [illegible] formacion para un paseo militar, [illegible] la puntualidad á todos los miembros activos.

Nueva Orleans, 25 de Julio 1842.
De orden del capitán.
26 de julio A. RIVAS, Sargto.

HUILE de Baleine—4000 gallons blanchie, à vendre par WM. FROST & Co, 30, Vieille Levée. 26 av

BLANC de Baleine—300 caisses, à vendre par WM. FROST & Co, 30, Vieille Levée.

SAVON—500 caisses no. 1, de Boston, à vendre par WM. FROST & Co, 30, Vieille Levée. 26 juil

POIVRE—250 sacs noir de Sumatra, à vendre par WM. FROST & Co, 30, Vieille Levée. 26 juil

TRAITES sur New York, à vendre par O H MIESEGAES, 24 Vieille Levée. 26 juil

GRAISSE—1800 barillets leaf, à vendre par STETSON & AVERY. 26 juil

WHISKEY—200 barils rectifié, à vendre par STETSON & AVERY. 26 juil

PORC—800 barils mess M O, prewe et lower, à vendre par STETSON & AVERY. 26 juil

BEURRE supérieur de Goshen et de l'Ouest, à vendre par STETSON & AVERY. 26 juil

AMANDES à coques tendres, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 92, Gravier. 26 juillet

JAMBONS—Quelques barils supérieurs, à vendre par STETSON & AVERY.

RIZ—50 tierçons riz de la Caroline, frais, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 26 juil

SACS en Fitre—2,000, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 26 juil

TOILE D'EMBALLAGE des Indes—10 balles, forte et large, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 26 juil

MAQUEREAUX—Nos. 1, 2 et 3, en barils et demi barils, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 26 juil

TOILE et corde d'emballage, à vendre pour des billets de la banque de Cité par STETSON & AVERY. 26 juil

FARINE—500 barils superfine, marque Sakes et 300 de Belle, à vendre par STETSON & AVERY. 26 juillet

VIN de Champagne et de Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 92, Gravier. 26 juillet

CORDES du Kentucky et de Russie, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 92 Gravier. 26 juillet

CORDAGES de Manille, de dimensions assorties, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 92, Gravier. 26 juillet

HUILE d'olive—Article supérieur, en jarres, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 92, Gravier. 26 juillet

TOILE, cordes d'emballage, et ficelle, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 24, Poydras. 26 juillet

PLOMB en saumons—3000 saumons en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 26 juil 24 rue Poydras.

FARINE—300 barils en débarquement et à vendre par JOHN R. SHAW & Co 24 Poydras. 26 juil

JAMBONS—50 barriques épaules et plats côtes, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 26 juil 24 rue Poydras

WHISKEY et Beurre frais—200 barils whiskey et 60 fréquins beurre de bonne qualité, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras. 26 juil

GRAISSE—100 barillets d'excellente qualité, en magasin et à vendre par JOSEPH LANDIS, 14, rue Poydras. 26 juil

HUILE de lard—20 barils d'excellente qualité, en magasin et à vendre par JOSEPH LANDIS, 14, Poydras. 26 juillet

FARINE—200 barils farine fraîche superfine, en magasin et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14, Poydras. 26 juillet

SAVON, Whiskey et Graisse—50 caisses savon no 1, 7 barils whiskey de Monongahela, 50 barillets graisse en feuille, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 26 juil 65, Gravier.

BŒUF et Porc—50 demi barils bœuf mess, à l'inspection, 100 barils porc prime, 20 de machoire, à l'inspection à vendre par HAWTHORN & WOODS, 26 juil 65, Gravier

TOILE et Corde d'Emballage—300 pièces toile, 10 rouleaux corde, et 30 paquets ficelle, en magasin et à vendre par HAWTHORN & WOODS. 26 juil 65, Gravier.

SUCRE RAFFINÉ de Boston en grands et petits pains; de diverses qualites; de brise et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 26 juil 40 Gravier.

HUILE de Palmachristi—60 barils pressé en hyver, à vendre par WM. FROST & Co, 26 juil 30, Vieille Levée.

VERRE à Vitre, Peinture blanche, Serrures Françaises, &c. &c.
3600 caisses Verre à vitre de toutes grandeurs;
140 barils Peinture blanche, extra et nos 1 et 2
20 caisses Serrures françaises assorties;
38 douzaines Manche de hache;
2 barils Plombs de sonde;
150 sacs de Balles pour fusil;
375 barillets de clous;
A vendre par J. ALBERT, 26 juil 22, rue St. Louis.

VINS—Les soussignés ont dernièrement reçu et offrent à vendre à des prix réduits, les vins de choix suivants:
6 MARNANS—200 paniers des marques célèbres de Jacquesson et fils, Confonne et Medaille de Cincinnati, en quarts et pintes.
BORDEAUX—1200 caisses Chateau Margaux, 1834, qualité très supérieure, Larose, Latour, Lafitte, Leoville, St Julien et Haut Brion, Lafitte et Léoville en caisses de douzaine de pintes.
SAUTERNE—150 caisses Chateau Y Quem et seconde qualité en quarts et pintes; Barsac de bonne qualité.
HOCK—300 caisses mousseux différens grades, grandes et petites bouteilles, Schloss Johannisberger cabinet, H chner dom Dechanie, Rudesheimer, Griesenheim, Liebfraumilch et Assmanshausen (rouge) tous vins de choix et âgés de 1834.
MOSELLE—100 caisses d'un vin delicieux pour l'été.
BOURGOGNE—Chambertin.
EAU DE VIE—Sazerac, en damejeannes cru de 1800.
MADÈRE—De Newton, Gordon & Co, Golconda, Hally et autres marques, en caisses et damejeannes.
SHERRY—De Duff Gordon & Co., Amontillado, divers grades, en caisses et damejeannes.
PORTO—De C. R. Noble & Murat, Gerstjegs vieux et dans en caisses et quarts de barriques.
E. & F. T. PRESCOTT, 26 juil 18, Canal Row

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Premier District Judiciaire—Je certifie que le 2me jour de juillet 1842 jugement a été enregistré dans cette cour dans l'affaire de Amelia Ann Machel épouse de James C. Corker contre son mari, dont la teneur suit: No 21,181—Sur motion de T. Preston, avocat de la plaignante et sur production à la cour de la demande de la plaignante appuyée de preuves légales, et en prouvant que le défendeur est dans des circonstances tellement embarrassées que les droits à la reprise paraphernale de ladite demanderesse sont en danger. Il est ordonné, adjugé et décreté que le jugement par défaut pris dans cette affaire le 21 juin dernier soit finalement confirmé et que la plaignante Amelia Ann Mitchell soit séparée de biens du défendeur James C. Corker son mari et écartée des dettes contractées par la communauté; et de plus qu'elle rentrera dans l'administration de ses biens paraphernaux consistant en cinq lots de terre situés dans la seconde municipalité de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné entre les rues Bassin, Conti, Girard et Annunciation; quatre desdits lots ayant les Nos. 14, 15, 16, et 17 ayant chacun vingt pieds de face sur la rue Bassin, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur, et le lot no. 18 ayant vingt sept pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue du Bassin, sur cent deux pieds huit pouces et cinq lignes de profondeur, ainsi que les esclaves appelés Betsy, Sam, Charles, Lydia et son enfant et Jane. Il est de plus adjugé et décrété que la plaignante recouvre dudit mari James C. Corker la somme de dix mille trois cent soixante-quinze dollars avec les intérêts légaux du jour de la demande judiciaire, c'est à dire du 14 juin 1842, et les frais du procès, le tout prélevé avec hypothèque légale sur le produit des biens dudit mari.

Jugement rendu le 2 juillet 1842. Sig né le 9 juillet 1842 par conséquent. Signé A. M. BUCHANAN, juge.

[L. S.] En foi de quoi j'ai mis mon seing et apposé le sceau de ladite Cour en la ville de la Nouvelle Orleans, le 11ème jour de juillet de l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-deux, et de la soixante-septième de l'Indépendence des Etats-Unis. G. W. LEWIS, Dep Greffier.
26 juil—2f en 30j

LE DOCTEUR PENISTON s'étant fixé en ville, offre respectueusement ses services au public.
Sa demeure est rue Royale No. 227, entre Ste. Anne et Dumaine. 23 juillet—2m

INSTRUCTION.
UN jeune avocat venant de France desire trouver, à la campagne, une famille pour en faire l'éducation.
Références auprès de M. Boyer, maitre de pension rue Conti,
M Collins, avocat
Et Mr. Lambert, médecin. 23 juillet

A VENDRE.
UN terrain situé rue St.-Claude (à environ 60 pieds de l'Esplanade) mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, sur lequel se trouve une maison bâtie entre poteaux, payable en billets de la banque des Citoyens, ou de l'Association Consolidée.
S'adresser au bureau de cette feuille. 21 juil—

Billets des Banques des Citoyens et Consolidée, pris au pair.
POUR vin de Sherry supérieur, importé en 1834 qu'on offre à vendre à bon marché, en barriques et damejeannes J. N. RICULFI & Co., 23 juil. 40 rue Royale.

A VENDRE à bon marché pour clore des factures,
40 Pièces de corde d'emballage,
8 Caisses thé Young Hyson,
5 Balles de casse. C. DUFOUR, 23 juil 14, Vieille Levée.

BRIQUES à feu—50 milliers briques anglaises, de première qualité, à vendre à bon marché par LYALL & DAVIDSON, 164, rue du Camp. 23 juil

TUILES à fourneaux—Un millier de bonne qualité, en magasin et à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164, rue du Camp. 23 juil

ARDOISES—300 milliers de grandeurs assorties, à toiture, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, à bon marché pour des espèces seulement. S'adresser à LYALL & DAVIDSON, 164, rue du Camp. 23 juil

TOLLE et cuivre en feuilles, de tout poids, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp. 23 juil

TUILES anglaises à parements et autres, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp. 23 juil

TOILE et corde d'emballage—300 pieds très épaisses 44 pouces de Ky., 300 rouleaux Missouri et 4 0 Ky. en magasin à vendre à des conditions avantageuses en lots au gré des acheteurs. HEWITT HERAN & Co 23 juil. 66 Camp

FARINE—500 barils fraiche à vendre par HEWITT, HERAN & Co, 23 juillet 66, Camp

GRAISSE—82 barillets, 4 barils et 4 1/2 à vendre par HEWITT, HERAN Co. 23 juillet 66, Camp

FICELLE—8 caisses de Ky. à vendre par HEWITT HERAN & Co. 23 juil. 66 Camp

BŒUF ET PORC de différentes qualités et descriptions à vendre par HEWITT, HERAN & Co 23 juillet 66, Camp

CHANGE sur New-York—une traite de navire de $1100 à 30 jours de vue et à vendre par FOSDICK & BROTH, 23 juil. 66 Camp

FARINE—60 barils superfine à vendre par FOSDICK & BROTH, 23 juillet 66 Camp

SOULIERS—6 caisses assortis à vendre par FOSDICK & BROTH, 23 juillet 66 Camp

BEURRE—16 barrillets beurre de Goshen à vendre par FOSDICK & BROTH, 23 juillet 66 Camp

PIERRES pour trottoirs et gouttières—1500 pieds, à vendre par FOSDICK & BROTH, 23 juillet 66 Camp

TABAC manufacturé—16 caisses Virginie à vendre par FOSDICK & BROTH, 23 juillet 66 Camp

VERNIS—4 barils vernis copal, convenables aux menuisiers et aux carrossiers, en magasins et à vendre par HAWTHORN & WOODS, 23 juil 65 Gravier

PAILLASSONS de Canton—150 pièces de diverses couleurs, largeurs et qualités, à vendre à bas prix, au No. 27, rue de Chartres. H. SCHOONMAKER. 12 juil

TAPIS de toile cirée—Un grand assortiment de choix, provenant des manufactures anglaises et américaines constamment en vente à des prix réduits, à l'entrepôt de H SCHOONMAKER, 27, Chartres. 12 juil

SEL de table—16 caisses et 100 de poivre et gingembre moulu à vendre par N D CHAMBERLIN, 21 juin 74, Magazine

PIERRES à paver—1500 pieds pour gouttières et trottoirs 12 X 18, à vendre par FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 1er juil

VENTES DE SHERIF.

No. 4,890—Bayard, Robb & Hoge vs. la Banque de Gérard.
COUR DE COMMERCE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le samedi 6 Août 1842, à midi,
1o. Vingt deux bons de $1000 chaque, consentis par la Banque des Planteurs de l'Etat du Missisipi, payables le 1er. Janvier 1860, ensemble avec un coupon de $60, annexé à chacun desdits bons.
2o. Vingt mille piastres en post-notes de la Banque du Commerce et du chemin de fer de Vicksburg, Etat de Missisipi.
3o. Un certificat pour deux cents actions de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, contre les dangers de mer et du feu de cette ville, sur lesquelles $60 par action ont été payées, lesquelles actions sont portées au nom de ladite banque de Gérard, de Philadelphie.
4o. Une traite souscrite par Samuel Moupey, sur F. A. Mayo, protestée pour non acceptation, due le 16 Mai 1842 de la somme de $911 80.100. Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
L. A. DUCROS,
26 juil—3 en 10 j Shérif de la Cour de Commerce.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, No. 91, rue du Camp, le samedi 6 août 1842, à 10 heures du matin:
Un lot de meubles, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
L. A. DUCROS,
26 juil—3f en 10j Shérif de la Cour de Commerce

L'Etat de la Louisiane vs. Pierre Joseph et Louis Marconi.
COUR CRIMINELLE du premier district—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Criminelle du premier district, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 29 août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
Un terrain situé au faubourg Tremé, désigné par le No. 29 sur un plan dressé par Joseph Pilié, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire; ledit terrain mesure quarante neuf pieds sept pouces face au chemin du Bayou, sur cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le sépare du No. vingt huit, et cent cinq pieds onze pouces et un quart sur la ligne qui le sépare du terrain de Monis Jacob, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: comptant.
URSIN BOULIGNY, Jr.,
Shérif de la Cour Criminelle de la Nouvelle-Orléans.
26 juil—3 en 30j

Mme. A. Varney vs son mari.
COUR DE PAROISSE—No. 14461—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, mardi le 26 juillet 1842 à midi,
L'esclave Amélie, et
L'esclave Olide.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
V. ALLAIN,
24 juin—3f en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. A. Lacroix vs John Fleming.
COUR DE PAROISSE—No 14812—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, mardi le 26 juillet 1842, à midi, tous les droits, titres et intérêts de John Fleming dans un certain procès à la cour de District du premier district judiciaire, sous le titre de John Fleming vs. E. L. Bernard et L. G. Bilgshurg, No. 20,768 sur le docket de la dite cour.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—comptant.
V. ALLAIN,
14 juil—M en 10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

No. 14,969. Heloise Decour, f. c. l., épouse de S. Latapie, h. c. l., vs son mari.
COUR DE PAROISSE. En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux, rue de la Vieille Levée, entre les rues Toulouse et St. Louis dans cette ville, jeudi le vingt-huit juillet 1842, à dix heures du matin, et les jours suivans:
Un assortiment général de vins en barriques, en caisses, d'eau-de-vie française, de vin de Malaga et de Madère, de café, de sucre et de gros-rie.
Aussi, un lot de meubles,
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant
V. ALLAIN,
16 juillet—2f,16,20,24 Shérif de la Paroisse d'Orléans

No. 14,880—François Bierra vs. Edward Planchard.
COUR DE PAROISSE. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale dans cette ville, Vendredi le 19 août 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci dessus, savoir:
Les lots Nos 8, 9, 21 et 22 ainsi que le lot No. 20 dans l'îlet No 46 et aussi les lots Nos 14, 15, et 20 pieds du lot No. 16, contigus au lot No. 15 de l'îlet No. 54, faisant une façade sur l'îlet No. 53 de 110 pieds et de 40 pieds sur l'îlet No. 54, tous avec une profondeur égale de 121 pieds d'après un plan dressé en l'étude de Theodore Seghers, notaire public, et annexé à un acte de partage entre François Bierra et Edward Planchard en date du 3 juillet 1841, tous les dits lots sont situés au nouveau faubourg Marigny, d'après un plan de Louis Surgi, en date du 13 décembre 1836, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public.
Conditions—comptant.
V. ALLAIN,
16 juil—3f en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 16 juillet 1842.
UNE assemblée générale des actionnaires de cette banque est par le présent convoquée dans le local de ladite banque pour le lundi août prochain, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, à l'effet d'élire deux directeurs en remplacement de deux directeurs démissionnaires, et aussi de déterminer si on doit ou non réduire le nombre des directeurs, comme il est pourvu à la 11ème section de l'acte supplémentaire à l'acte intitulé: "Acte pour faire revivre les chartes des banques de la Nouvelle Orléans," dont ce qui suit est un extrait:
"Que toute banque qui adoptera l'acte auquel celui-ci est un amendement, aura la faculté par le vote de majorité des actionnaires, dans toute élection tenue à cet effet après la passation de cet acte, de réduire le nombre des directeurs à un nombre qui ne sera pas au-dessous de huit."
Par ordre de la direction,
RICHARD RELF, Caissier. 19 juil

LETTRES de change sur New-York, à quarante vues, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée. 21 juil

PLOMB—600 saumons en débarquement et à vendre par C. DOANE & Co. 69, Poydras. 21 juil

PLOMB en barres et de chasse, à vendre par C. DOANE & Co 69, Poydras. 21 juil

BEURRE de Goshen et de l'Ouest, reçu et à vendre par C. DOANE & Co. 69, Poydras. 21 juil

PORC et Bœuf—300 barils porc, et 150 de bœuf, à vendre par C. DOANE & Co. 69 Poydras 21 juil

PLOMB—10700 saumons en débarquement du steamer J M White, à vendre par JOHN R SHAW & Co 24 rue Poydras. 21 juil

FARINE—600 barils de choix, à vendre par JOHN R SHAW & Co 24 rue Poydras. 21 juil

BEURRE—30 barils beurre de l'Ouest à vendre par JOHN R SHAW & Co. 24 rue Poydras. 21 juil

TOILE, corde et ficelle d'emballage, à vendre par JOHN R SHAW & Co. 24 rue Poydras 21 juil

WHISKEY—100 barils rectifié, à vendre par JOHN R SHAW & Co. 24 rue Poydras. 21 juil

HOMARDS conservés dans des boites de fer blanc, à vendre par E & F T PRESCOTT, 21 juil 18 Canal

TOILE d'emballage d'Allemagne—en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 Royale. 21 juil

JAMBONS de Westphalie en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 Royale 21 juil

DAMEJEANNES—en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER 30 Royale 21 juil

ON prend des articles en magasinage, au no. 60, rue Royale. 21 juil

SUCRE raffiné, brun et clarifié, sucre de la Havane, blanc, jaune et brun, constamment en vente par RICE & HATHAWAY, 71, Magazine. 21 juil

CAFÉ de la Havane en magasin et à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magazine. 21 juil

TOILE à voile de Russie; cordages etc., toile légère et impériale de Russie; cordages de Manille; toile d'emballage des Indes, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magazine 21 juil

BEURRE de l'Ouest et farine, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71 Magazine 21 juil

HUILE de baleine et chandelles, constamment en vente par RICE & HATHAWAY, 21 juil 71 Magazine

TOILE et corde d'emballage—Toile des Indes et cordes, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 juil. 40, Gravier.

MAQUEREAUX, poivre, Riz—Maquereaux en barils et 1/2 do. nos. 1, 2, et 3, bon poivre de Sumatra, 50 tierçons riz de la Caroline, venant d'arriver, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 21 juil

PELLES et pincettes—4 douzaines qualités communes et fines, bouts en acier et de toutes descriptions, à vendre en magasin par HAWTHORN & WOODS, 21 juil 65 Gravier

PORC—100 barils porc prime, à l'inspection de Bozant, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 21 juil 65 Gravier

TOILE, corde et ficelle d'emballage—300 pièces toile, 300 rouleaux cordes et 60 paquets ficelle, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 21 juillet 65 Gravier

CHANDELLES et savon, blanc de baleine de New-Bedford, savon de Boston No. 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 19 juillet 40, Gravier

EAU-DE-VIE de pêches—Vieille et de bonne qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 19 juillet 40, Gravier

INDIGO à vendre par J M CABALLERO, 32 V. Levée. 19 juillet

SUCRE de la Havane blanc et brun, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 19 juillet 32, Vieille Levée

DEUX belles Vitrières de seconde main, à vendre par J. B. BROWN & Co, 17, Camp. 21 juin—16

H. LEGENDRE prévient ses amis et le public qu'il a établi un bureau régulier de change à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, à proximité de la Bourse. Il espère par son activité et son zèle mériter la confiance des personnes qui voudront s'adresser à lui. 19 juil—3

ON a besoin d'une femme blanche, pour faire la cuisine et blanchir le linge de table: s'adresser encoignure des rues Rempart et Dumaine. On exigera de bonnes recommandations. 19 juil—

SEL, moutarde, poivre, thé—20 caisses sel de table, 20 caisses moutarde de Londres, 20 caisses poivre moulu, et 15 caisses thé impérial et poudre à canon à vendre par J. W. STANTON & Co. 19 juil enc. Magazin et Lafayette.

FROMAGE et Beurre—40 caisses fromage de Goshen, 20 fréquins beurre du comté d'Orange, en magasin et à vendre par J. W. STANTON & Co. 19 juil enc. Magazin et Lafayette.

BLANC de baleine et savon—60 caisses blanc de baleine de New Bedford, 200 caisses savon par 40 livres, à vendre par J. W. STANTON & Co. 19 juil enc. Magazin et Lafayette.

CAFÉ—600 caisses café de Rio, en magasin et à vendre par J. W. STANTON & Co. 19 juil enc. Magazin et Lafayette.

HUILE d'Olive—60 paniers huile de Bordeaux fraîche, à vendre par J. W. STANTON & Co. 19 juil enc. Magazin et Lafayette.

FARINE—61 barils Eagle Mills, à vendre par FOSDICK & BROTH, 19 juillet 66, Camp

BEURRE—20 barillets de Goshen, 40 lb. chaque, à vendre par FOSDICK & BROTH, 19 juillet 66, Camp

CAFÉ de la Havane—80 sacs en magasin, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 19 juil 76 Magazine

RIZ—45 barriques en magasin, à vendre par GEO. E. CLIFFORD. 19 juil 76 Magazine

GOUDRON—150 barils Wilmington, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 19 juil 76 Magazine

RIZ—50 tierçons riz de la Caroline, venant d'arriver, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 19 juillet 40, Gravier

SAUCISSONS de Boulogne, et raisins de Corinthe à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 19 juillet

CORDAGE—50 rouleaux dimensions assorties, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 19 juil 40, Gravier.

TRAITES sur New York, à vendre par FOSDICK & BRO., 66, Camp. 19 juil

50 PIASTRES DE RECOMPENSE
A celui qui logera dans une des geoles de la ville ou de l'état, le nègre nommé JERRY, parti marron lundi matin 18 du courant, de l'habitation Boopaho, paroisse de Plaquemines. Cet esclave parle anglais et français, taille 5 pieds 8 pouces, forte ment constitué; il lui manque deux dents sur le devant de la machoire supérieure. On présume qu'il se tient dans la 2me municipalité. 21 juillet—3

AVIS LEGAUX

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE de la Louisiane—Dans l'affaire de la banque des Marchands de Nouvelle Orléans—Que les créanciers et toutes les autres personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours de la première publication du présent ordre les motifs pour lesquels les comptes et tableau de distribution enregistrés dans cette affaire ne seront pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément, et aussi que toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les trente jours de la première publication du présent ordre, les motifs pour lesquels Thomas C. Magellan ne serait pas déchargé comme commissaire et le cautionnement fourni par ce dernier annullé et déchargé.
27 juin 1842.
Signé A. M. BUCHANAN, Juge.
28 juin—3f 22, 8, 15 et 26

BRIQUES A FEU, CHAUX, etc., à des prix réduits.
Briques à feu de Pensacola, 40 000 de $18 à $20,
Do de Mobile, 10,000 $20 à 40,
Do de Angleterre, 40,000 $25 à 40,
Do de Balt. "Berry Premium, 20,000 $45 à 50
Pierres à chaux fraiche de Thomaston, 1000 barriques, plâtre de Paris 1000 boisseaux, ciment blanc 500 barils.
Seront vendus pour du comptant ou à un crédit de quatre mois en billets endossés.
7 juil—1m ALFRED KEARNY & Co, 80 Gravier.

AVIS—Les soussignés, propriétaires de Presses à coton sont par le présent, convenus de réduire le prix de la compression à cinquante cents par balle (payable en espèces, ou en billets des banques payant en espèces, ou au compte) sur tous les cotons qui recevront après cette date.
11 juin 1842.
RAINEY & BELL, Presse de la Louisiane.
BÉHAIR & FERRELAND, Presse d'Orleans
J. S. WOOD, Presse du Magasin.
FRÉRET FRÈRES, Presse Levée.
GUEX, son. presse [illegible]
ALFRED PENN, Presse de l'Union.
ROBERT ABBOTT, Presse des Planteurs.
11 juin—30

AVIS AUX DAMES.
Le magasin de CHAUSSURES, rue Royale No. 160, entre St. Pierre et Orléans, est en liquidation, et l'on vend les articles au prix coutant et audessous; les personnes qui voudront se chausser à bon marché feront bien de profiter de l'occasion qui se présente. 9 juin—27.

BILLETS DE LA BANQUE DES CITOYENS PRIS AU PAIR.
LES soussignés offrent à vendre à des prix très réduits. Un millier de briques de terre du fleuve de première qualité.
300,000 pieds planches de cypre de saison ou en devis général de charpente pour construction.
Les billets de toutes les banques suspendues seront pris en paiement. Les ordres laissés à M. Joseph Lallande, 70, Tchoupitoulas, et au moulin à scie, près Gretna, seront promptement exécutés par J. V. LABARRE, 13 juin—30 GUSTAVE LEROY.

RAIL-ROAD DE CARROLLTON ET DE LA NOUVELLE ORLEANS.
AVIS—Les chars de Lafayette partiront de la rue du Canal et de Lafayette comme autrefois, et jusqu'à nouvel ordre. 7 juillet

LES soussignés informent respectueusement le public qu'ils ont ouvert le Restaurant de la Bourse, près la rue St Louis, dernièrement conduit par M L Canonge. Ils feront leurs efforts pour satisfaire le public, à des prix très modérés.
Ils font des repas de commande.
7 juillet—e COLLAIN & DESBROSIERS

CORDES DE HARPE.
MADAME O BOYER, rue Conti, No 147, entre Dauphine et Bourgogne, a reçu un bel assortiment de cordes de harpe. 9 juil—

TRAITES sur Paris par A. St. GEORGE, 93, rue de la Douane 19 juil—3

TRAITES sur New York, à vendre par O H MIESEGAES, 24 Vieille Levée 19 juil

SAVON—50 caisses No. 1, à vendre en magasin par HAWTHORN & WOODS, 65 Gravier 19 juil

GRAISSE—100 barillets prime leaf, à vendre en magasin par HAWTHORN & WOODS, 19 juillet 65, Gravier

VIN de Marseille—50 barriques, à vendre par A DURAND, 13 Bienville 19 juil

SUCRE blanc de la Havane—50 caisses, à vendre par A DURAND, 13 Bienville 19 juil

AMANDES coques tendres—50 sacs, à vendre par A DURAND, 13 Bienville 19 juil

LIQUEURS assorties—30 caisses, à vendre par A DURAND, 13 Bienville 19 juil

ANISETTE de Bordeaux—100 paniers, à vendre par A DURAND, 13 Bienville 19 juil

TOILE à voile—30 pièces, à vendre par A DURAND, 13 Bienville 19 juil

DAMEJEANNES—200 de 5 gallons chaque, à vendre par A DURAND, 13 Bienville 19 juil

COGNAC—10 quarts de pipe, à vendre par A DURAND, 13 Bienville 19 juil

VIN—250 caisses, à vendre par A DURAND, 13 Bienville 19 juil

TRAITES sur Boston à vendre par LEVI H. GALE, 19 juil 95 Commune

MAQUEREAUX—20 barils No. 2, 30 de No 3, 30 demi barils No. 2 et 30 quarts barils No. 1, à vendre en magasin par PETERS & MILLARD 19 juin—1m

TRAITES sur France payables dans Paris ou Bordeaux, à vendre par C DUFOUR, 14, Vieille Levée 24 juin

RIZ—40 barriques prime de Charleston, à vendre par GEO. CLIFFORD, 76, Magazine 14 juil

CAFÉ de la Havane—50 sacs prime vert, à vendre par GEO. CLIFFORD, 76 Magazine 14 juil

HUILE et blanc de baleine—1000 galons huile pure et 300 caisses blanc de baleine New Bedford, à vendre par GEO. CLIFFORD, 14 juil 76 rue des Magazine

DOUBLONS Espagnols—Quatre cents, à vendre par GEO. CLIFFORD, 76 Magazine 14 juil

TRAITES sur Boston, à vendre par L H GALE, 14 juillet 95, Commune

TRAITES sur Boston à 60 jours de vue, à vendre par JOHN A. MERRITT, 30, Camp. 14 juil

EDUCATION.
MESSIEURS MERVOYER & WYNDHAM, ex-professeurs au collège Jefferson, ont l'honneur de prévenir les parens et tuteurs que leur institution à Carrollton ouvrira le 15 du courant.
Pour les conditions, s'adresser aux chefs de l'établissement ou au doc. teur Cartier, à Carrollton.
19 juil—12, 2p0

VIN rouge de Marseille—100 barriques.
Vin rouge de Bordeaux—100 barriques, à vendre en magasin par L. MILLAUDON, 19 juil 14, rue Bourbon

JALAP—12 balles venant d'arriver et à vendre par A CAPDEVIELLE & CUCULLU, 19 juil 56, Vieille Levee

CITRONS FRAIS—1000 caisses de Malaga, et un lot de amandes écossées à vendre en magasin par J. ROBERT & Co., 19 juil 3 Magazine

HUILE D'OLIVE en jarres, convenable pour les lampes et les machines, à vendre par J ROBERT & Co., 19 juil 3, Magazine

DAMEJEANNES—400 damejeannes de un et deux galons, à vendre en magasin par J. W. STANTON & Co 19 juil enc Magazin et Lafayette

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de Regalias, Canones, Imperiales, Trabucos et autres, constamment en vente par J M CABALLERO, 19 juillet 32, Vieille Levée

Billets de la 3me. Municipalité pris au pair.
CIGARES—100,000 cigares en lots de 5000 à $30 le mille pour des billets de la 3me municipalité, à vendre par J M CABALLERO, 14 juillet 32, Vieille Levée

AVIS—Les soussignés recevront les billets de la 3me municipalité à 80 cents à la piastre, pour de la marchandise qu'ils ont à vendre. CASTAING & LOMBARD. 14 jt 53, rue Conti

AVIS.
LES billets de la municipalité No. 3 seront pris en payement d'articles de grocerie à raison de cinq escalins pour une piastre. J. E. LOREILHE, 14 juil Enc. Royale et Douane.

LE soussigné offre à vendre à prix modéré les articles suivans, en gros et en détail:
Sucre en pains,
Jambons très frais,
Saucissons de Lyon,
Vin de Bourgogne qualité supérieure,
Vin de Madère,
Vin de Bordeaux,
Salaisons de Marseille,
Pruneaux de Bordeaux,
Sardines à l'huile,
Petits pois, Cèpes et Truffes,
Liqueurs assorties,
Fruits au jus et à l'eau de vie,
Vin de Haut Sauterne en 1/2 bouteilles,
Vermicelli,
Moutarde française,
Fromage de Goshen et de Gruyère, &c.
14 juil J. E. LOREILHE, enc. Royale et Douane

A VENDRE pour du comptant.—Un magasin de grocerie, très bien achalandé, et situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser par lettre à la boîte No. 24. 19 juil—3

15,000 Grandes et demi boîtes sardines à l'huile de J. Colin.
250 caisses vrai Kirschenwasser.
3000 Damejeannes de 5 gallons.
100 Caisses vins de Bordeaux assortis.
40 do de fruits au jus assortis
20 do de eau de fruits do
100 Paniers de Champagne de la marque Lambert & Co., d'Arize.
30 Caisses conserves de J. Colin.
40 pipes et demi pipes Cognac de la marque Pellevoisin aîné.
25 caisses anisette.
11 do Liqueurs assorties.
10 Balles couvertures françaises de 8 points, pour nègres.
2 Balles couvertures fines 8 à 12 points pour lits.
6 Caisses vin du Rhin.
7 Pipes rhum, première qualité.
7 Absinthe Suisse; à vendre à des prix modérés par BLANCHARD, EIMER & Co 19 juil—1 mo. 26, Bienville.

QUATRE caisses mousseline suisse pour rideaux à robes.
30 Douzaines taie d'oreiller.
2 Caisses coutil, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 19 juil—16 f. 26, Bienville.

NEGRES à Vendre—13 jeunes nègres bien sains, vendus pour aucune faute. Argent de l'Arkansas reçu en paiement. S'adresser à 14 juil—6 KOWES & DAVIDSON, 97, Camp.

A LOUER—Le café, cuisine et chambres du fond de l'élection Mart, rue du Camp, s'adresser à JOS. A. BEARD & Co. 19 juil

A VENDRE par J. & L. Garnier, rue Royale, No. 121—Eau-de-vie fine de Champagne, de 1ère. preuve,
De de Cognac 4me. preuve,
Vin rouge en barriques,
Vin blanc en baril,
Fruits au naturel,
Vin blanc en caisses,
Vermicelli et Macaroni,
Des cloches à l'usage des steamers et des habitans, de la fabrique de MM. Dupeyron frères, de Tarbes.
Aussi:—A louer à des prix très réduits,
2 maisons basses sur la rue du Bassin, entre Conti et Bienville,
2 maisons basses en briques, rue Franklin entre Conti et Bienville,
Une maison rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine,
Une maison rue St. Philippe entre Condé et Levée,
Une maison vis-à-vis la Douane,
Une maison et magasin, encoignure Levée et Toulouse,
Quatre magasins, rue Conti entre Chartres et Levée,
Un magasin rue des Remparts entre Conti et Bienville.
21 juillet

A VENDRE.
ENVIRON 400 balles foin, 4 à 500 sacs mais, 300 de avoine, 200 de son, et le loyer du magasin situé à l'encoignure des rues Notre Dame et Commune, à un prix avantageux, payable moitié en billets de la Banque Consolidée et moitié en billets de la Banque des Citoyens. On fait remise d'un comptoir jusqu'au novembre prochain. S'adresser à M. A. BORNTAILLE, 21 juil. 18, Notre Dame.

LAINE Mexicaine—400 balles qualité supérieure, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 30, Bienville.
Les billets des banques suspendues seront pris en paiement. 21 juil.

LA maison de commerce Delamar et Cabiro est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour; la signature de la société ne sera employée que pour la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1842.
21 juil—6 F. DELAMAR, A. CABIRO.

CHAPEAUX de feuilles d Palmier—100 dous. à vendre par FOSDICK & BROTH, 1er juil 66 rue du Camp.

CORDAGES et cables de Manille, dimensions assorties à vendre par FOSDICK & BROTH, 1er juil 66 rue du Camp.

POUR PENSACOLA—Voyage de plaisir, touchant à tous les ports intermédiaires en allant et séjournant 36 heures à la Mobile—Le bon bateau à vapeur CREOLE, capitaine Moore partira du lac Pontchartrain, MARDI matin, 26 du courant, après l'arrivée des chars de 6 heures, visitant tous les ports intermédiaires et la Mobile pendant le jour et arrivera à Pensacola mercredi soir; il en repartira jeudi soir et arrivera à la Nouvelle-Orléans samedi matin. Pour fret ou passage s'adresser à A & R GEDDES, agents, No. 81 rue de Commerce
Passage pour Pensacole, $10
do do le voyage aller et venir, 15
23 juil.

POUR BAYOU TUNICA, Pointe-Coupée, Bayou Sara, Port Hudson et les débarquemens intermédiaires.
Le bateau à vapeur BRILLIANT, partira pour les ports ci-dessus mercredi 27 du courant, à 10 heures A. M. Si le Brilliant n'était pas dans le port mardi matin à 10 heures, un commis se trouvera à la Levée au bout de la rue Conti, pour recevoir son fret. Pour fret ou passage, s'adresser à STETSON & AVERY. 26 juillet—3

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et Portsmouth—Le superbe bateau à vapeur GENERAL MORGAN, capitaine Jones' partira mercredi 27 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FERGUSON & REID, 26 juillet 20, Poydras

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur ECLIPSE, capt John F. Moore, est attendu à chaque instant et repartira mardi 26 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à CHS. DOANE & Co. 69, Poydras 23 juil

PAQUEBOT REGULIER—Pour Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville, et tous les ports et habitations intermédiaires. Le steamer bon marcheur COLORADO, capt. Streck, partira pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Il partira de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis matin à 10 heures précises et ira s'il est besoin, audessus de l'habitation Duval.
Le fret pour les habitations sera payé par les expéditeurs.
Le Colorado, fera son premier voyage mercredi prochain 20 du courant. 19 juil—61.

POUR ST LOUIS—Le superbe bateau à vapeur (à passagers) ALEXANDER SCOTT, partira lundi ler. aout, à 10. heures du matin, à son retour de St. Louis. On peut arrêter maintenant des cabines, en s'adressant à JOHN R. SHAW & Co, agents, 16 juillet 24, rue Poydras

ARRANGEMENT D'ETE. POUR BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica—Le steamboat BRILLANT, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et vendredis à 10 heures du matin, à son retour il partira du Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures du matin et arrivera à la Nouvelle Orléans tous les lundis et vendredis, soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine Hart, ou à STETSON & AVERY, ou à HAWTHORN & WOODS, rue Gravier.
A ses voyages des dimanches, le Brilliant n'ira pas plus haut à la côte qu'au Bayou Sarah. 28 juil

Pour les Etats du Nord.

POUR NEW-YORK—Le 30 du courant.—Le navire fin voilier AUBURN cap. N. P. P. Dusley, ayant les trois quarts de son chargement arrêtés partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux legumes ou à J. W. STANTON & Co., Encoignure Lafayette et Magazin. 26 juil

POUR BALTIMORE—Paquebot de ligne—Le brick ARCHITECT, capitaine Albert Gray, ayant été retenu, partira ce soir et peut recevoir 100 balles si l'on s'adresse ce matin. Pour fret desquels ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. BEDFORD, 47, Commune. 26 juil

POUR PHILADELPHIE—Le navire de première classe, OHIO, capt. Hatch, partira jeudi 27 courant, et peut encore recevoir commodément quelques passagers à la chambre et à l'entrepont. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face du marché aux légumes, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp 23 juil

ON a besoin d'un navire qui sera promptement expédié pour New-York. S'adresser à FOSDICK & BROTH, 13 juillet. 66 Camp

POUR BOSTON—Le navire paquebot fin voilier CHESTER, capitaine Knight, ayant une partie de son chargement à bord, partira samedi 23 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD & DARLING, 49 Commune. 21 juil

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier ALBANO, capitaine Buxton, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 74, Camp. 16 juil

POUR PHILADELPHIE—Le navire SWATARA, capitaine Davis. Pour fret de coton ou de tabac, ou passage, s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73 Camp 16 juil

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—La belle barque neuve SARAH HAND, capitaine Haurich, ayant presque tout son chargement à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis l'hôtel de la monnaie ou à JAMES D. DENEGRE, 16 juil 16, Douane

POUR PHILADELPHIE—Le navire STEPHEN BALDWIN, capitaine Proctor, a besoin de 300 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 15 juin 73, rue du Camp

POUR PHILADELPHIE—Le navire OHIO, capitaine W. Hatch, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à S & J P WHITNEY, 15 juin 73, Camp

POUR CHARLESTON S. C.—La barque MALLORY, capitaine Brown, partira cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 7 juillet 73, Camp

POUR FRET OU CHARTE—La barque bermuse FAVORITE, capitaine Arisara, S'adresser à SCHMIDT & co, 7 juillet 30 Bienville

ANTILLES, MEXIQUE, &c

POUR GALVESTON, Texas—Le brick paquebot, fin voilier ATLANTIC, capitaine Wheeler, est actuellement en chargement et fera régulièrement les voyage entre ce port et Galveston pendant la saison. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à T. & S. TOBY & BOGERT, 26 juil 3, Camp

POUR MATAMOROS—La goelette CREOLE, capitaine Delvaille, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 22 juillet 50, Vieille Levee

POUR KINGSTON (Jamaïque)—La goelette fine voilière, FANCY, capt. Coggeshall, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à WIGGIN & DAVENPORT, 16 juillet 53, Magazin

POUR LA HAVANE—Un bâtiment sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au No. 56, Vieille Levee 14 juil

POUR LES CAYES, St. Domingue—La goelette LELIA, capitaine Sheffield, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du magasin de ARTHUR MCARTHUR, 6 juil Vieille Levée, encoignure Jefferson

POUR MATAMOROS, (par la rivière)—La goelette RINGGOLD, capitaine F. P. Marsteller, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, est prête à partir immédiatement. Pour fret de 100 barils, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la cathédrale, ou à R. D. BLOSSMAN, 20 juin—30 30, rue Bienville

Pour l'Europe.

POUR CETTE—La barque LUCY PENNIMAN, capitaine Keller, partira positivement 30 courant. Pour passage seulement, s'adresser à V. L. GIRARD & Co, 21 jt—3 enc. Chartres et St Pierre

POUR LONDRES—Le navire de première classe HURON, capt Paine; pour fret de 100 boucauts de tabac, ou passage, s'adresser aux capt. ou à S & J P WHITNEY, 19 juillet 73, Camp

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe DESDEMONA, capitaine Clark, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 16 juil

POUR LE HAVRE—Le navire HUDSON, capitaine Page, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 98 rols 73, Camp

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier HORACE, capitaine Scott, est actuellement en chargement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 16 juil 73, Camp

POUR MARSEILLE—Le navire SHAW, capitaine Levett, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE, 95, Commune, ou à JOHN A. MERRITT, 29 juin 63, Camp

POUR BREME—Le navire ALBERT, capt McEntar, partira sous peu. Pour fret de 150 boucauts tabac ou passage, s'adresser à bord ou à SCHMIDT & Co 30, Bienville. 13 juil

POUR GENES—La barque MANDARIN, capitaine Colley, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 7 juillet 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire ALABAMA, capitaine E. Wood, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 7 juillet 73, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire ROGER SHERMAN, capitaine Nichols, est actuellement en chargement. Pour fret de 100 boucauts ou 300 balles, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 7 juillet 73, Camp

Vente de Propriétés pour des billets des banques répudiées.
A VENDRE—Plusieurs Terrains de valeur, avec et sans bâtisses, dans le quartier le mieux situé de la seconde Municipalité. On prendra en paiement des billets des banques du Canal, du Commerce et de la Cité. S'adresser à J A BEARD & Co. 19 juillet—3 A l'Auction Mart

CAFÉ Rio et Java, Thé, riz, toile et corde d'emballage ficelle, toile écrue à draps, clous, tabac, indigo de Manille, garniture, damejeannes de 1 et 2 gallons, haches, genièvre de Hollande, eau de vie, vins de Porto, de Champagne, son de vie et genièvre du pays, cigares américains, toile à voile, etc., à vendre par WOOD & SIMMONS, 90 Magazine 9 juil

PAR JOS. A. BEARD & Co.
Vente de chevaux, voitures, bestiaux, etc.
Aux écuries de Tattersalles, rue St Charles, les mercredis et samedis à 11 heures A. M. Les animaux devront être amenés la veille de la vente au soir.
Le livre d'entrées est tenu aux écuries et au bureau de la Bourse d'encan, rue du Camp. 26 m—

CIMENT—100 barils hydraulique, en débarquement et à vendre par GEO. BEDFORD, 26 juin 47, Commune

BILLETS de la Banque de l'Etat de la Louisiane—Les soussignés recevront ces billets comme espèces pour marchandises ou collections. CANTIN, DARAN & Co. 7 juin 15, St. Louis

LES billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane, ainsi que ceux de la Banque des Citoyens, seront pris au pair par le soussigné, en paiements de marchandises ou de propriétés situées dans le carré de la ville. CH. DUFOUR, 14 Vieille Levée

EN magasin et à vendre à très bon marché par BENJAMIN LACOSTE, 160 rue Royale, entre Conti et St Louis, les articles suivants:
Balzorines rayées, brochées, glacées et vernies pour robes de 20 cents et demi à $1 25 la yarde, batiste grande largeur pour robes, gros de Rhin et gros de Suisse, poult de soie satin noir, gros de Naples et satin de couleur, échar pes soie brochée, de changeantes, de noires, chales de soie entre à franges et sans franges, de Hernanie à 8 et 6[illegible] noir à et 6[illegible], de Blede brochés à 7[illegible], de Hernanie à et 6[illegible] bas de soie noir et blanc, de Blonde, bas de coton blanc indiennes pour robes et ameublemens, gants, mitaines longues et courtes à fils, noir et aux, rubans satin et noir, cravattes noires et couleur, No. 1 1[illegible] au No. 16, de garniture de Naples couleur, de velour noir et couleur, taffetas noir et couleur, gros d'Afrique, soft blanc, et couleur, mousseline noire, drap[illegible], de laine noire, grande largeur, batiste et mousseline et rubans de laine et coton, des imprimés pour robes d'Ecosse pour robes et batiste et linons de fil, percaline pour doublure, bobinet, gros de Naples [illegible] [illegible] broderie de diverses [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] chapeaux, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour hommes et femmes, ors [illegible] rubans de [illegible] agrafes, aiguilles, parfumerie, épingles. 5 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE
[illegible] de la 3me Municipalité pris en paiement
[illegible] vendu mercredi, 27 courant, à 10 heures du matin [illegible] son magasin rue Conti, No. 29,
[illegible] de Bas noirs, bleus et blancs, 1 caisse guingans [illegible] madras, 1 caisse chaussons de fil et 1 caisse gants de coton blanc
Aussi, pour des espèces—4 caisses 3[illegible] bien pour mousquaire 26 juil

PAR VINCENT ET DE FERIET.
No. 118 rue de Chartres.
IL sera vendu aujourd'hui 26 du courant à 10 heures, un grand assortiment de marchandises telles que,
Mousseline suisse, chales et mouchoirs, Guinghams français riches, tases d'oreiller en mousseline brodée, coton blanc, indiennes.
250 douzaines bretelles gomme élastique,
100 douzaines chemises linge fine, jaconet en couleur
Aussi: Linge fait, bottes, souliers et brodequins 26 j

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, mercredi 27 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin de groceries, rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville,
Un lot de quincaillerie,
80 barils vin de Madère, payable en billets de la Banque de Cité, Etat et 3me Municipalité.
40 barils sucre en pain, pour compte de qui il appartiendra,
45 caisses chandelles et savon,
[illegible] pipes genièvre de Hollande, banque Citoyens et Commerce,
100 caisses vin du Rhin, banque des Citoyens.
Conditions comptant 26 juillet

PAR E. TASTET.
No. 133, rue de Chartres
IL sera vendu mardi le 26 courant, à 10 heures, à son magasin de l'encan,
Un joli assortiment de marchandises sèches, consistant en partie, de mouchoirs madras, bas et chaussettes blancs noires et gris, toiles d'Irlande, châles &c. &c.
Aussi: Pantalons, redingotes et habits d'été.
A 11 heures.
35 caisses brodequins Kip, coal et calf cousus et chevillés, souliers et brodequins de tou[illegible]aisses pour femmes, enfans et cadets. 26 juil

Par ordre des commissaires liquidateurs de la Banque des Marchands.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, jeudi prochain, 4 août, à l'Arcade de Bank, à midi,
Tous les droits et intérêts de la Banque des Marchands au bail de la maison située à l'encoignure des rues du Camp et Commune, savoir: Le local autrefois occupé par l'Exchange Bank et ceux actuellement occupés par la Compagnie d'Assurance des Pompiers.
Les détails particuliers de ce bail seront mentionnés au moment de la vente et peuvent être vus avant cette époque en s'adressant à J. A. Beard & Co.
Conditions comptant en billets des 1ère. et 3ème. municipalités. 26 juil—3t, 28 et 4

PAR ANTHONY FERNANDEZ
Pierre Crocker vs. ses creanciers.
SAMEDI 27 août 1842, à midi, il sera vendu à la Bourse, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, en date du 20 juillet 1842 et sous la direction de Joseph Sauvinet, syndic des créanciers de P. Crocker
L'esclave Caroline, negresse âgée d'environ 22 ans.
Conditions, un quart comptant, la balance à 6, 9 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant T. Seghers not pub. aux frais de l'acquereur. 23 juillet—3

PAR J LEVY
EN FAILLITE.
Samuel C Harrison chargé de vendre les biens de Charles Clegg, en faillite.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District des Etats Unis, pour le district oriental de la Louisiane, en date du 9 juillet 1842 il sera vendu en vente publique, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, à Midi, le samedi, vingt d'Août prochain, les propriétés ci après décrites, dont une moitié est abandonnée par Charles Clegg à ses creanciers et l'autre moitié est vendue par consentement de John C. Harrison, propriétaire conjoint:
UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Front, Gelonald, Nouvelle Levee et Bazette, mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Gasquet, sur 116 pieds 6 pouces de profondeur.
UN LOT DE TERRE, joignant le précédent, et de la même dimension.
UN LOT DE TERRE sur le coté sud de la rue Julie, entre la [illegible] et le Mobile Landing, mesurant 24 pieds de face [illegible] rue Julie sur 88 pieds de profondeur, entre [illegible]
UN LOT DE TERRE [illegible] rue Julie, Girod du Cirque et Philippa, mesurant 28 pieds 1 pouce sur la face à la rue Philippa, sur 30 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur, sur lequel [illegible] de bon [illegible]
UN LOT DE TERRE [illegible] mesurant 34 pieds 1 pouce 3/4 de face [illegible] sur 86 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur, ensemble avec deux maisons de résidence.
SIX LOTS DE TERRE dans le faubourg Livaudais, dans l'îlet borné par les rues Bryadie, [illegible], Soplitlone et Nairaine.
La vingtième partie de vingt et une [illegible] en portions de sections de terre, comprenant 11,000 [illegible] pieds à Ste. Hélène.
CONDITIONS: Un dixième comptant, et le reste à dix mois de crédit, [illegible]
DEUX LOTS DE TERRE [illegible] rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Julie, St. Charles et [illegible]
Le lot No. [illegible] mesurant 30 pieds de face à la rue du Camp, [illegible]
[illegible]
Quatre billets à la [illegible]
1 dû le 7 [illegible]
1 dû le 7 [illegible]
1 dû le 7 [illegible]
1 dû le 7 [illegible]
Quatre billets à la [illegible]
1 dû le 7 juin [illegible]
1 dû le 7 decembre [illegible]
1 dû le 7 juin 1843,
1 dû le 7 decembre [illegible]
Les actes de vente pardevant [illegible] McCay, notaire public [illegible]
23 juil—21, 7 ler 6,13 20

Billets de la Banque Consolidée [illegible]
PAR L. A. GARIDEL.
IL sera vendu Samedi 30 juillet courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes:
Un lot de terre situé rue Royale, entre [illegible] faubourg et Quartier, mesurant vingt pieds de face à la rue Royale, sur cent trente deux pieds, six pouces de profondeur ensemble avec les bâtisses et dépendances.
Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Baronne et Union, dans le faubourg Marigny No 2, mesurant 19 pieds de face à la rue Baronne sur 104 pieds de profondeur à la rue de l'Union, ensemble avec les bâtisses et dépendances.
Quatre lots de terre contigu, désignés par les nos un, deux, trois et quatre, de l'îlet no, situé borné par les rues du Canal, Jackson, Villère et Robertson, mesurant chacun d'après un plan et procès verbal de la compagnie d'arpentage par N. Bolleux déposé à l'étude de A Mazureau not pub. Le lot no. 1 formant l'encoignure des rues du Canal et Villère, mesure 31 pieds 4 pouces, face à la rue du Canal, sur 118 pieds 10 pouces de face et lignes de profondeur; et les lots nos 2, 3 et 4, mesurant chacun 21 pieds 2 pouces et 8 lignes, face à la rue du Canal, sur 118 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur, ensemble avec les maisons en briques à deux étages, cuisines, etc. sur chacun des lots 1, 2 et 3.
Un lot de terre, situé dans le faubourg Ste.-Marie, 1re municipalité, rue Perdido, entre les rues Baronne et Phillipa, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido, sur 122 pieds 8 pouces de profondeur, ensemble avec les bâtisses, &c.
Un lot de terre ensemble avec un magasin en briques à quatre étages, situé dans l'îlet borné par les rues de la Vieille Levée, Douane et Bienville et le chemin public, désigné par le no. 2, d'un plan dressé par J. Pilié, déposé à l'étude de Wm Christy, not pub. Ledit lot mesurant 30 pieds 5 pouces 9 lig. face à la rue Clinton, sur 108 pieds 4 pouces 3 lig., face à la rue Clinton; 100 pieds 7 pouces et 10 lignes sur le chemin public de 105 pieds 7 lignes sur la ligne du dit lot no un qui sépare le lot de la rue Clinton sur le chemin public.
Soixante quinze actions de la Compagnie de la Presse à Coton et de la Levée, sur lesquelles cent piastres ont été payées par action.
Cent soixante actions de la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles cent piastres ont été payées par action.
La propriété située à l'encoignure des rues Baronne et Union, sera divisée et vendue en trois lots, mesurant chacun 30 pieds face à la rue Baronne, suivant un plan déposé à l'étude de T. Seghers, not. pub.
Conditions: Pour les quatre premières propriétés, un quart comptant, payable en billets de la Banque Consolidée pris au pair, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets garantis par hypothèque, l'acheteur ayant le droit d'escompter lesdits billets au taux de 8 pr ct. d'escompte par an.
Pour la propriété située rue de la Levée l'acheteur assumera le paiement d'une somme de $12[illegible] due à la corporation de la Nouvelle Orléans, payable en 1847, portant intérêts à raison de 6 1/2 pr ct. par an, payable semi annuellement et la balance payable un quart comptant en billets de la banque Consolidée, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets garantis par hypothèque, l'acheteur ayant le droit d'escompter lesdits billets au taux de 8 p. ct. d'escompte par an.
Pour les actions: comptant, payables en billets de la banque Consolidée, au pair.
Les actes de vente pardevant A. Ducatel, not. pub aux frais des acquéreurs. 21 juillet—6

Belles propriétés à vendre à un îlet du marché de la troisième Municipalité, Billets des banques des Citoyens, Consolidée et de la 3me. Municipalité pris au pair.
PAR ANTHONY FERNANDEZ
IL sera vendu, samedi 30 juillet courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes:
1o. Une maison en briques à trois étages, avec cuisines et dépendances également en briques, bâties sur un lot de terre situé rue de la Victoire, entre les rues Champs Elysées et Marigny, mesurant 21 pieds 4 pouces face à la rue Victoire, sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces.
2o. Une maison en briques à trois étages, avec cuisines et dépendances &c. bâties sur un lot de terre situé comme ci-dessus, mesurant 21 pieds 3 pouces 3/4 sur une profondeur de 80 pieds 6 pouces 3/4.
3o. Une maison en briques à trois étages, avec cuisines, dépendances &c. bâties sur un lot de terre situé rue Marigny, entre les rues Victoire et Moreau, mesurant 31 pieds 4 pouces face à la rue Marigny, sur une première profondeur de 45 pieds 4 pouces, à laquelle profondeur le terrain est diminué et mesure 22 pieds 4 pouces 1/4 de face, sur une seconde profondeur de 41 pieds, ce qui fait une profondeur totale de 86 pieds quatre pouces.
4o Une maison en briques à trois étages, avec cuisines, dépendances, &c. bâties sur un terrain situe comme ci-dessus, mesurant 21 pieds 4 pouces 1/4 de face, sur une profondeur de 120 pieds 9 pouces.
5o Un lot de terre situé comme ci-dessus, mesurant 86 pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de 81 pieds; ensemble avec les bâtisses et dépendances divisées en quatre logements séparés, avec cour et cuisine, le tout en bois.
Les quatre maisons en briques mentionnées ci-dessus ont été bâties avec soin et parfaitement distribuées, presque toutes les cheminées sont en grates et chaque maison reçoit de l'eau de la Cie. des Water Works. Les banquettes sont faites en briques et curbstones et payées.
Conditions:—Un quart comptant, payable en billets comme ci-dessus et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèques jusqu'à parfait paiement. L'acheteur ayant le droit d'escompter les dix billets au taux de 8 pour cent d'escompte par an.
Les actes de vente seront passés chez Louis T. Caire notaire public, aux frais des acquéreurs.
Les plans seront exposés à la Bourse
23 juillet—4

Vente de Syndic.
PAR HEWLETT & CENAS
IL sera vendu lundi, 8 août prochain, à midi à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de district dans et pour le premier district judiciaire de la Louisiane, en date du 29 juin 1842, à la requête et sous la direction du syndic des creanciers de D. H. Twogood, insolvable, les propriétés suivantes abandonnées par lui à ses créanciers:
1o. Le nègre Rolé, âgé d'environ 40 ans, ayant perdu un bras.
2o. Tous les droits, titres et intérêts dudit insolvable dans et à deux mille cinq cent soixante acres de terre situés dans la république du Texas, concédées à l'insolvable pour service militaire.
3o. Tous les billets, comptes, etc. etc vendus sans aucune garantie de validité ou de solvabilité. Un inventaire sera exhibé le jour de la vente.
Conditions comptant.
30 juin—4f en juin 13, 26 juil et 8 a

PAR HEWLETT & CENAS
COUR DE COMMERCE—No. [illegible]—Il sera vendu mercredi 27 juillet prochain à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 juin 1842
L'esclave LEWIS, âgé d'environ 26 ans.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6 mois de credit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 juin—2a 1 14 et 27

PAR J. B. BLACHE
ARMES A FEU.
IL sera vendu jeudi, 4 août prochain, à midi, à son magasin d'encan, [illegible] rue Conti,
Une quantité d'armes à feu et équipements militaires consistant en:
1000 mousquets (fabriqués sur ordre);
1000 fourreaux de baïonnettes;
900 baudriers pour giberne;
900 gibernes;
1000 baudriers pour baïonnettes;
200 carabines à double et simple détente,
150 fourniments complets pour carabine,
15 paires pistolets,
15 sabres et épées;
100 lances.
Conditions, à la vente. 7 juil—3m

CAFE et sucre blanc de la Havane, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & co. 30, Vieille Levée. 20 juil

TABAC—100 tierçons, de Pto de Cuba, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & co. 30, Vieille Levée. 30 juil